Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-3e-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE DE VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-09-22-3e

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 22 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents *:*
Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Françoise DOMERGUE, Patrick JOBARD, Sylvia BOULLENOT, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Virginie WOUTERS, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations *:*
Patrick HOULES donne procuration à Jean-Philippe CABASSUT,
Nelly CHEVALET donne procuration à Laetitia JUNG,
Philippe DUGENNE donne procuration à Hervé CHANTIER,
Lionel JORDAN donne procuration à Audrey GINOT,
Jean-Félix BOUDOU donne procuration à Olivier BONNAUD,
Audran MONTEMAGGI donne procuration à Philippe BELLON,
Bernard SAUCEROTTE donne procuration à Muriel PRADES.

Secrétaire de Séance :
Marie-Laure GONZALEZ.

Objet **: Cession d'un bien communal correspondant au lot 2 de la parcelle BW N° 142 sis 1 rue 1 rue du Général Leclerc**

La commune est propriétaire d'un appartement en copropriété sis sur la parcelle cadastrée section BW n°142 située au 1 rue du Général Leclerc.

Ce bien, d'une superficie totale de 31 m² accompagné d'une loggia de 5 m² constitue le lot 2 de l'immeuble, dans lequel Monsieur Vincent MOULIN et Madame Christell VACARIS sont propriétaires du lot n°1 correspondant à un local commercial en rez-de-chaussée.

En date du 17 août 2026, Monsieur Vincent MOULIN et Madame Christell VACARIS ont adressé, par courrier à Monsieur le Maire, une offre d'achat à hauteur de 28 000 € conforme à l'avis des Domaines en date du 2 juin 2026.

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20260922-2026-09-22-3e-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L.3221-1,

VU l'accord sur le prix de vente de 28 000,00 € (vingt-huit mille euros) du lot 2 de la parcelle cadastrée section BW n° 142 sis 1 rue du Général Leclerc à Vias à Monsieur Vincent MOULIN et Madame Christell VACARIS,

VU que les frais notariés seront à la charge exclusive des acquéreurs,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 6 Contre),

- **APPROUVE** la vente au prix de de 28 000,00 € (vingt-huit mille euros) du lot 2 de la parcelle cadastrée section BW n° 142 sis 1 rue du Général Leclerc à Vias à Monsieur Vincent MOULIN et Madame Christell VACARIS, étant précisé que les frais notariés seront à la charge exclusive des acquéreurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 25/09/2026

Publié le : 28/09/2026